



Le journaliste et cyber activiste, Paul Chouta est dans les geôles de Kondengui depuis 7 mois, accusé d'un délit dont la peine maximale est pourtant de 6 mois.

Arrêté à Yaoundé par six policiers en civil, c'était suite à une plainte de l'écrivaine franco-camerounaise Calixthe Beyala. Dans une sortie sur Facebook, elle ne cache son envie de voir le lanceur d'alertes Paul Chouta payer le lourd tribut. Tout ça pour une simple affaire de diffamation par voie de presse. « ***C'est un cybercriminel qui sera jugé pour des faits précis qui lui sont reprochés et la peine d'emprisonnement dans ce cas d'espèce n'est pas de six mois, mais de 3 à 10 ans de prison*** », a-t-elle écrit.

Le cas Paul Chouta est perçu comme une véritable cabale judiciaire, un attentat contre la liberté de la presse. L'un de ses avocats, Me Tamfu Richard, s'adressant au Comité pour la protection des journalistes (CPJ), estime que les accusations portées contre son client sont des représailles aux reportages sur sa page Facebook « Le TGV de l'Info » critiquant la mauvaise gouvernance et les pratiques antidémocratiques du gouvernement.

Le Comité pour la protection des journalistes a demandé la libération de Paul Chouta. Dans une déclaration, cette association ayant pour but d'observer les abus contre les journalistes et promouvoir la liberté de la presse à travers le monde a demandé aux autorités camerounaises de libérer immédiatement Paul Chouta